

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « Vins » de FranceAgriMer du 16 mars 2016 : restructuration du vignoble et télédéclaration, démarche agro-écologique et économie de la filière

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 16 mars 2016, sous la présidence de Monsieur Jérôme Despey.

OCM vitivinicole : point sur la consommation de l'enveloppe nationale 2015/16

Un point sur la consommation des crédits de l'enveloppe 2015/16 du programme quinquennal français de l'OCM vitivinicole (pour mémoire 280 M€) a été présenté aux membres du Conseil. Au 15 mars 2016, la consommation des crédits de l'enveloppe 2015/16 du programme français s'élève à 60,6 millions d'euros, soit par mesures :

- 35,8 M€ pour la restructuration et reconversion du vignoble ;
- 18,4 M€ pour les investissements des entreprises ;
- 3,6 M€ pour la promotion sur les marchés des pays tiers ;
- 2,8 M€ pour les prestations viniques.

Restructuration du vignoble : les modalités pour la campagne 2015/16 et la mise en place de la télédéclaration

Le Conseil a donné deux avis favorables sur les textes encadrant la restructuration et la reconversion du vignoble pour la campagne 2015/16 et suivantes, en application de l'OCM vitivinicole pour le programme d'aide national 2014/2018. Les éléments les plus importants concernent, dans la décision de campagne 2015/16 portant sur les modalités d'octroi de l'aide :

- l'ajout de la possibilité de dépôt du dossier par télédéclaration ;
- la fixation d'une date limite de dépôt des dossiers en télédéclaration : pour les dossiers avec des plantations en juillet, la date limite de dépôt est reportée au 16 septembre 2016 ;
- dans les pièces à fournir : la suppression de la déclaration d'achèvement des travaux (DAT) ;
- le report de la date de transmission à FranceAgriMer des engagements dans les plans collectifs de restructuration pour répondre à la demande formulée par les structures collectives.

Agro-écologie : la filière viticole engagée dans la démarche

Les services de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère en charge de l'agriculture ont présenté aux membres du Conseil spécialisé un point sur l'état d'avancement du projet agro-écologique : rappel de l'objectif (combinaison à la fois la performance économique, la performance environnementale et sanitaire et la performance sociale), diversité des solutions selon les problèmes et adaptation au cas par cas, mobilisation de tous les acteurs, plan d'actions. Pour en savoir plus : <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-et-foret/projet-agro-ecologique>

Les membres du Conseil ont également écouté le témoignage de Jeanne Chaumont, animatrice de la première association Système de management environnemental (SME) Vin de Bordeaux sur Phyt'Innov, un groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) viticole à Saint-Emilion, engagé dans cette démarche agro-écologique. Ce groupement de 24 exploitations viticoles, agréé en juin 2015 pour six ans, porté par le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB), l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Institut français de la vigne et du vin (IFV) et le Conseil général de la Gironde, a pour objectif d'évaluer et d'agir sur les leviers de réduction des intrants phytosanitaires des entreprises applicables dans une stratégie territoriale et filière.

Pour mémoire, les GIEE, rendus possibles par la loi d'Avenir fin 2014, permettent d'accompagner et de valoriser les dynamiques de terrain portées par des agriculteurs qui s'engagent collectivement dans l'amélioration des performances économiques, environnementales et sociales de leurs exploitations. Les premiers GIEE ont été agréés en février 2015. On en dénombre plus de 240 (à fin janvier 2016), dont 14 concernent la viticulture.

L'IFV a également présenté les différentes démarches de la filière en matière d'agro-écologie : priorité de l'agro-écologie dans le programme de l'institut, actions thématiques (« Territoires viticoles »), priorités fixées par le comité scientifique et technique (CST) de la filière sur les axes de l'agro-écologie, prise en compte des principes de l'agro-écologie dans les signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO).

Les acteurs de la filière viticole française ont décidé de poursuivre leur engagement sur ce sujet, dans le cadre du Conseil spécialisé viticole de FranceAgriMer, afin de relever le défi de l'agro-écologie

Commerce extérieur vins : le bilan 2015

En 2015, les exportations françaises de vin ont représenté 14,2 millions d'hectolitres pour un chiffre d'affaires record de 8,27 milliards d'euros, soit un léger recul de 2,2 % en volume pour une progression de 6,8 % en valeur par rapport à 2014. Après deux années de recul, tant en volume qu'en valeur, les exportations françaises de vin connaissent un exceptionnel rebond en valeur en 2015.

Par destination, l'Allemagne reste le premier marché en volume (même si les exportations françaises baissent en volume et en valeur vers ce marché par rapport à 2014) et les États-Unis deviennent le premier marché en valeur (+ 24 % en valeur par rapport à 2014), devant le Royaume-Uni (avec des exportations françaises moins importantes en volume mais mieux valorisées). À noter, la Chine devient en 2015 le troisième marché en volume pour les exportations françaises de vin, devant la Belgique.

Les importations françaises de vin ont, quant à elles, fortement augmenté en 2015 (+ 11 % par rapport à 2014 avec 7,2 Mhl, un volume record), mais avec une valorisation qui progresse plus modérément (+ 8 % par rapport à 2014), en raison de l'augmentation des importations de vrac d'Espagne – ces vins ne se retrouvent cependant pas uniquement sur la table des consommateurs et servent notamment au marché des bases industrielles.

Le solde de la balance commerciale des vins affiche un excédent de plus de 7,6 milliards d'euros en 2015 (en hausse par rapport à 2014 du fait de l'augmentation des exportations françaises). Quant aux spiritueux, ils retrouvent en 2015 de très bons résultats, avec 2,84 milliards d'euros (soit + 18 % par rapport à 2014). Le secteur des vins et spiritueux regagne une place en 2015 et devient le deuxième poste excédentaire de la balance commerciale française avec 10,44 milliards d'euros (derrière l'aéronautique à 22,8 milliards d'euros).

Le vin en cafés, hôtels et restaurants : les résultats de l'enquête CHR 2015

L'enquête CHR est réalisée tous les ans pour mesurer de manière qualitative la consommation de vin en cafés, hôtels et restaurants avec une attention particulière au secteur de la restauration à table (contexte du marché, offre de vins, couleurs, vin au verre, vins tranquilles et effervescents,...). L'étude 2015, menée par la société CHD Expert, montre que les restaurateurs proposent une offre de plus en plus diversifiée, avec une attention particulière à l'offre de vin au verre. On observe également une montée en puissance de l'offre de vins étrangers, surtout pour les vins au verre et les effervescents.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière viticole sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer, via le lien suivant : [etudesfilierewin](http://etudesfilierewin.fr)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr
